



CONTRAT DE SAILLIE

UMOUR BRIARD, PFS

arrivée
départ

VENDEUR/ CENTRE DE MONTE en main

Elevage des Briards / Samuel ARDOUIN

RD 22, Entrée de la Garenne

51500 CHAMERY

06.87.96.70.69 / 06.83.24.70.54

elevage-briard@orange.fr

ACHETEUR

NOM Prénom :

Adresse :

CP + Ville:.....

tel:.....

mail:.....

JUMENT suitée / non suitée / primipare (rayer la mention inutile)

NOM.....

N°SIRE :

Conditions de vente

- **En IAC**(envoi de 2 doses de 8 paillettes, les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur, les frais de suivi gynécologique, les frais de mise en place ainsi que les frais de pension restent à la charge de l'acheteur.)

1ère fraction-Réservation	150 € ttc / TVA 5.5%	
2 ^{ème} fraction-Solde poulain vivant	350 € ttc/ TVA 5.5%	
Frais techniques	130 € ttc/ TVA 20%	

Remise de 50 € sur le solde pour les ponettes ou juments indicées à plus de 130

Centre de mise en place : Nom :

Adresse :

CP :Ville :

Tel :Mail :

- **En monte en main**, les frais de suivi gynécologique ainsi que les frais de pension restent à la charge de l'acheteur.)

1ère fraction-Réservation	150 € ttc / TVA 5.5%	
2 ^{ème} fraction-Solde poulain vivant	350 € ttc/ TVA 5.5%	
Frais de monte	50 € ttc/ TVA 5.5%	
Pension ponette/ jument non suitée	12 € par jour / 15€ par jour/ TVA 5.5%	
Pension ponette/ jument suitée	15 € par jour / 18 € par jour/TVA 5.5%	

Remise de 50 € sur le solde pour les ponettes ou juments indicées à plus de 130

La réservation est réglée ce jour par chèque joint au contrat de saillie. Un chèque de caution est établi ce jour pour la deuxième partie du paiement et remis au Vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que 48h après la naissance du poulain. Tout retard de

paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal. A défaut de règlement, le Vendeur se réserve le droit de conserver tous les documents de saillie (attestation et certificat)

Conditions de monte EN MAIN

La jument ne pourra être acceptée qu'à condition de remplir les conditions sanitaires suivantes : - Vaccination à jour (Tétanos, Grippe, Rhinopneumonie) - Indemne de la Métrite Equine Contagieuse et de l'Artérite Virale Equine (certificat vétérinaire à produire à l'arrivée de la jument). L'Elevage des Briards se réserve le droit de refuser toute jument pouvant représenter un danger sanitaire ou physique pour les autres chevaux présents. L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la monte en main. L'Acheteur dégage de toute responsabilité l'Elevage des Briards et son personnel en cas d'accident ou de maladie (mortelle ou non), vol ou incendie, survenus à la jument, son foal ou au produit à naître. L'Acheteur donne mandat à l'élevage des Briards pour faire pratiquer tous les examens nécessaires à la saillie (suivi gynécologique échographique, diagnostic de gestation...) ainsi que pour faire intervenir les professionnels concernés en cas de besoin pour la jument et/ou son foal (maréchal, vétérinaire...). Réciproquement, l'Acheteur ne pourra être mis en cause pour les accidents ou dommages que la jument et/ou son foal pourraient occasionner.

La facture de pension et frais de monte sera établie et réglée par l'acheteur au départ de la jument.

Fait en deux exemplaires à _____, le ____/____/_____

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

SARL ELEVAGE DES BRIARDS